



# COMMUNICATION

## SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

### DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FEVRIER 2025

La Municipalité décide :

- D'effectuer les démarches nécessaires afin que les allocations familiales dues aux collaborateurs soient versées directement par la caisse AF.
- D'adjuger les travaux relatifs à la réfection du chalet de Mondion, de coordonner la demande d'acquisition anticipée aux améliorations foncières et d'informer qui de droit que le diagnostic amiante sera effectué dès que le chalet sera accessible.
- D'autoriser le CPV - Camps et centres aérés, à occuper le terrain de la Pessette en juillet 2025.
- De valider un devis pour la réfection des dessertes forestières du chemin du Planey.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De demander le démontage complet de travaux de construction effectués sans autorisation.
- De demander une enquête complémentaire à une mise à l'enquête ayant fait l'objet d'oppositions et d'une séance de conciliation.
- D'exiger une demande de permis de construire concernant la régularisation d'un objet construit sans autorisation municipale.
- D'autoriser de manière exceptionnelle l'inhumation de deux personnes non-résidentes à Bassins.
- De valider une demande de Pocama pour une manifestation organisée à Bassins.
- De répondre à la consultation de l'avant-projet de révision de la Loi sur les communes (LC).
- D'envoyer une demande de soutien en faveur de la piscine à une commune proche.

- De valider des demandes d'affichage sur le territoire communal.
- De présenter une proposition de passer le centre du village à 30 km/h au voyer pour en juger la pertinence.
- De valider le préavis No 01/2025 relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA).
- D'autoriser l'aliénation d'un appartement loué situé sur territoire communal.
- De publier le rapport Plan Energétique Territoriale établi par le bureau Planair sur le site internet de la commune.
- De valider le paiement des heures supplémentaires d'un collaborateur.
- De valider l'édition février 2025 du Bassinfos.
- De valider une demande d'abattage d'un arbre malade.
- De valider un devis concernant la mise à jour des géodonnées nécessaire à l'approbation du PACom par le Canton.
- De relayer le message de communication de la Préfecture – bonnes pratiques en cas de démarchage à domicile.
- De valider l'engagement d'un collaborateur à la piscine.
- De valider le préavis 03/25 relatif au règlement du cimetière.
- De valider le préavis No 02/25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la réfection des routes de Bassins

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Denis Currat



Le Secrétaire.



Sacha Vuadens